

| |
|--|
| COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE |
|--|

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de Sauret Besserve, le mercredi 7 décembre 2016 à 18 heures.

Présents (51) : Mesdames et Messieurs

AYAT SUR SIOULE : CHASSAGNOL Michel – SIMON Jean Marie / BIOLLET : TOUVERON Jean Paul - DARVENNE Annie / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - GROLLEAU-MOULIN Milaine / BUSSIERES PRES PIONSAT : DUBLOSCLARD Claude / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : OLLIER Roger / DURMIGNAT : ROBERTET Alain - LEDUC Jean-Claude / ESPINASSE : GIDEL Yves GOUITIERES : RICHARDOT Sébastien - THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre / LAPEYROUSE : - VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MENAT : MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : LARVIN Bernard - PRADEL Dominique / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René / POUZOL : DANIEL Yves / ROCHE D'AGOUX : LIZARD Alain - WERNER Roland / SAINT ELOY LES MINES MONTEIL Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : DEBUE Daniel / SAINT GERVAIS D'Auvergne : GAUVIN Jean-Noël - PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian - PENY Dominique SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle - PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : PENY Mathieu / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard - CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre - FISCHER Nathalie / SERVANT : DUBOST Evelyne / TEILHET : ROUDIER Renée / VIRLET : JOUHENDON Bernard - FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe RAYMOND-RENARD Claudie.

Excusés (30): Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVETS : DEE Laurent - DUBOISSET Rémi / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : NICOLAS Michel / CHATEAU SUR CHER : MEILHAUD Raymond - DUBUIS Bernard / ESPINASSE : PANEFIEU Gisèle / LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : MEUNIER Myriam - MAUBERT Valérie / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry / LISSEUIL : GENDRE Martial / MARCILLAT : LESCURE Bernard - DELAGE Jean-François / MENAT : DESMAISON Dominique / PIONSAT : TAUTOU Jean-Claude / POUZOL : GROS Henri / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : JACQUOT Patrick / SAINT MAIGNER : BERGER Roger / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel - AUZEL Christian / SAINT PARDOUX : MUSCAT Isabelle - LEJEUNE David / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : CORNETTE Michel / VERGHEAS : MAUCHET Gérard - GUILLOT Jean-Claude.

Procurations (8) :

BUXIERES SOUS MONTAIGUT : NICOLAS Michel à Roger OLLIER / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry à PHELIPAT MICHEL / PIONSAT : TAUTOU JEAN-CLAUDE à DEQUAIRE René SAINT GAL SUR SIOULE : JACQUOT Patrick à DE BUE Daniel / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André à PENY Mathieu / SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme à AUBIGNAT Michel / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles à DUBOST Evelyne / TEILHET : CORNETTE Michel à Renée ROUDIER

Date de la convocation : le 1^{er} décembre 2016.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DUDYSK.

Assistait également à la réunion :

- Michaël BARÉ : Secrétaire du SICTOM.

Madame Nathalie FISHER accueille les délégués en rappelant les conditions de rénovation de la salle mise à la disposition du Comité Syndical.

Le Compte Rendu de l'Assemblée Générale de Saint Quintin sur Sioule (05/07/2016) est validé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR :

Objet : Point sur la future intercommunalité et ses conséquences

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), validé le 19 septembre 2016, conduit à un redécoupage territorial en 14 nouveaux EPCI à fiscalité propre à la place des 44 préexistants. Ces nouveaux EPCI devront obligatoirement exercer la compétence collecte et traitement des déchets à partir du 01 janvier 2017.

Le nouveau découpage territorial ne coïncide pas toujours avec les périmètres des syndicats de collecte. Le SICTOM des Combrailles est concerné par une situation de chevauchement de périmètre. Les nouvelles communautés de communes (EPCI à fiscalité propre) seront ainsi automatiquement substituées à leurs communes membres au sein du syndicat. Le SICTOM, déjà syndicat mixte, reste compétent ! Les nouvelles communautés de communes se substituent donc aux anciennes dans leurs délibérations et dans leurs actes par le mécanisme de « représentation de substitution ».

Au 01 janvier 2017, le territoire du SICTOM des Combrailles concernera ainsi deux communautés de communes qui devront procéder à une nouvelle désignation des délégués pour siéger au sein du syndicat, et par la suite au VALTOM.

Afin de faciliter les désignations qui suivront l'installation des nouveaux conseils communautaires, il peut être proposé aux communes de faire parvenir les noms et coordonnées des délégués de préférence avant le 31 décembre (la proposition ne revêt pas forcément la forme d'une délibération / deux délégués titulaires par commune / pas de délégué suppléant).

Philippe DUDYSK souligne la nécessité de bien transmettre le détail des désignations au Syndicat.

Roland WERNER s'interroge sur la situation des huit communes intégrées à la communauté Combrailles, Sioule et Morge.

Claire LEMPEPEREUR rappelle que le service opérationnel sera évidemment rendu à l'identique sur l'ensemble du territoire.

Le Comité Syndical prend acte de la situation du SICTOM des Combrailles au 1^{er} janvier 2017, au regard des nouveaux périmètres intercommunaux.

Objet : Désignation de nouveaux délégués du SICTOM : BUXIERES SOUS MONTAIGUT et AYAT SUR SIOULE

- Monsieur Michel NICOLAS en remplacement de Monsieur Stéphane LE GUERN pour BUXIERES SOUS MONTAIGUT.
- Monsieur Michel CHASSAGNOL et Monsieur Jean-Marie SIMON en remplacement de Monsieur Didier ALBERGANTI et de Monsieur Cyril MONTRIGAUD pour AYAT SUR SIOULE.

Ces nouvelles désignations n'exonèrent pas les communes de la démarche à effectuer auprès de la future communauté de communes.

Madame la Présidente a déclaré installer Monsieur Michel NICOLAS, Monsieur Michel CHASSAGNOL et Monsieur Jean-Marie SIMON dans leurs fonctions de membre du Comité Syndical.

DELIBERATION

Objet : Nouvel agrément emballages

- Contrat de reprise option filière (ECOEMBALLAGE) : avenant REVIPAC

Les délais liés à la préparation du nouvel agrément ont conduit l'Etat à mettre en place un agrément de transition prolongeant les conditions du barème E d'une année. Dans ce contexte et conformément à ses engagements, REVIPAC poursuivra à minima la reprise et le recyclage des emballages ménagers papier-carton dans les mêmes conditions techniques et financières (avenant 3).

- Contrat de reprise option filière (ECOEMBALLAGE) : avenant VALORPLAST

VALORPLAST propose de poursuivre en 2017, dans les mêmes conditions, les modalités de la garantie de reprise et de recyclage des plastiques (avenant 1).

- Contrat de reprise option filière (ECOEMBALLAGE) : avenant ARCELOR MITTAL

ARCELOR MITTAL propose de prolonger les conditions de reprise de la filière ACIER au-delà de l'échéance et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider les prolongations au contrat de reprise dans les conditions ci-dessous référencées,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants correspondants.**

DELIBERATION

Objet : Bilan quinquennal de suivi de post-exploitation

Le détail du bilan quinquennal de suivi post exploitation (ISDND des Nigennes à Saint Eloy les Mines) :

- Présentation du site
- Prescriptions règlementaires d'aménagement du site post-activité
- Etat des lieux de l'évolution du site depuis la cessation d'activité – Volet aménagements
- Etat des lieux de l'évolution du site depuis la cessation d'activité – Volet impacts environnementaux et suivi
- Conclusion sur la situation et orientations stratégiques

Le Comité Syndical décide par 56 voix pour et 3 absentions :

- **D'approuver le bilan quinquennal ainsi présenté,**
- **D'autoriser la Présidente à transmettre le rapport définitif au service de l'Etat (DREAL).**

DELIBERATION

Objet : Dispositif de marquage des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Devant faire face à des phénomènes de vols des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des déchèteries, le SICTOM des Combrailles peut engager la mise en place du marquage systématique des appareils de type « gros électroménager », afin d'identifier et de pouvoir éventuellement tracer les déchets en cas de vol.

Jean-Paul TOUVERON évoque la possibilité d'orienter de manière différente le matériel totalement hors service.

Jean-Noël GAUVIN insiste sur la nécessité de respecter scrupuleusement le protocole lié à la filière.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à valider la démarche et à mettre en place le dispositif ci-dessus référencé**

DELIBERATION

Objet : Convention de collecte des huiles usagées

La société AUVERGNE Carburants (15) chargée de la collecte des Points d'Apports Volontaires du territoire, ne peut plus assurer de prestations gratuites. Une convention peut être passée dans les conditions suivantes (sur la base de colonnes d'une capacité de 1 000 à 1 200 litres) :

*Forfait unitaire de zone (par colonne du territoire du SICTOM) : 100 € HT

*Prestations annexes : 130 € HT

*Total unitaire : 230 € HT

La convention est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un mois de préavis. Le SICTOM des Combrailles pourra user de cette faculté de dénonciation dans le cadre d'une consultation engagée à l'échelle du territoire départemental.

Bernard LARVIN souligne les conditions de valorisation de ces huiles usagées.

Sébastien RICHARDOT note qu'une évaluation des quantités permettrait de maîtriser la dépense prévisionnelle.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention dans les conditions ci-dessus référencées**

DELIBERATION

Objet : CODEC (Contrat d'objectifs Economie Circulaire et Déchets) (Rapport 5)

Le SICTOM des Combrailles pourrait s'engager dans une étude de préfiguration CODEC. Cette étude nécessite l'implication active de la collectivité (techniciens et élus) porteuse du projet tout au long de son processus et de ses partenaires selon des modalités à préciser en cours d'étude. Elle peut être réalisée en totalité en interne à la collectivité, ou externalisée en partie. Ce travail, préalable au contrat d'objectifs, doit ouvrir de nouvelles pistes d'actions vers une démarche d'économie de ressources et de développement d'une économie circulaire en prenant notamment en considération les besoins en matières ou produits et les déchets des activités économiques. Il s'agit de mettre en évidence les enjeux et les opportunités du territoire par un plan d'actions et des indicateurs (objectifs à fixer sur 3 ans).

Par courrier en date du 29 juillet 2016, le SICTOM des Combrailles a sollicité les services de l'ADEME pour prendre date et bénéficier des prochains soutiens (le Programme Local de Prévention des déchets arrive à échéance en février 2017).

Les futures actions pourraient être menées en association avec le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD. Préalablement, le syndicat pourrait adhérer à un groupement de commande (convention) programmé par le VALTOM (étude chapeau avec focus sur chaque territoire).

Evelyne DUBOST s'interroge sur la nécessité de faire une nouvelle fois appel à un Bureau d'Etudes pour ce nouveau projet.

Marianne SAUVANET souligne les effets d'un système qui rend ces procédures indispensables.

Alain LIZARD souhaite que le Comité Syndical puisse disposer d'une estimation du coût global de l'étude.

Dans la perspective des futures actions, Claire LEMPEREUR informe les délégués du détail d'une expérience engagée sur le Lombricompostage.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à adhérer au groupement de commande engagé par le VALTOM**

DELIBERATION

Objet : Renouvellement contrat d'assurance du personnel

AXA Assurances a remis une proposition de prolongation du contrat d'assurance statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC à compter du 01/01/2017 pour une durée de 3 ans.

Agents CNRACL : 6.25 % (décès + accident du travail + longue maladie/longue durée + maternité + maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt).

Agents IRCANTEC : 1.35 % (accident du travail + grave maladie + maternité + maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt).

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la prolongation du contrat d'assurance statutaire AXA pour tous les agents CNRACL et IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2017.**

DELIBERATION

Objet : Demande d'aide à l'embauche d'un salarié en Contrat Unique d'Insertion (CAE-CUI)

Le SICTOM des Combrailles peut solliciter un contrat aidé de 12 mois (24 mois maximum) à partir de 26/12/2016, dans la limite de 26 heures / semaine (taux de 85 % de prise en charge).

Roland WERNER souligne l'importance des questions de formation pour ce type de personnel en contrat aidé.

Jean-Paul TOUVERON insiste sur la nécessité de lui proposer un planning cohérent.

Jean-Noël GAUVIN note qu'il faut impérativement avoir un agent formé et opérationnel, dans la perspective (deux ans) du remplacement d'un agent titulaire.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat d'accompagnement dans l'emploi avec l'Etat, à compter du 26/12/2016 pour une durée de 12 mois (contrat de 26 heures hebdomadaires).**

DELIBERATION

INFORMATIONS

*Rappel de la mise en place d'un nouveau programme d'intervention auprès des « scolaires »
- Jessica LOURDIN (Saint-Pardoux, Blot l'Eglise, Buxières, Montaigut, Saint Eloy, Menat, Biollet).

*Grand Bal de l'Europe : Considérant les difficultés de gestion de l'édition 2016, les organisateurs ont décidé de regrouper l'ensemble de leurs activités sur le site de Gennetines (03).

*Lycée des Combrailles : Dans le cadre de la mise en œuvre du tri sélectif dans les salles de classe et espaces de bureau, le Syndicat interviendra par la mise à disposition de sacs de pré-collecte et le cas échéant, par la fourniture de petites caisses dédiées.

*Mairie de Saint-Gervais : Courrier de remerciement de Monsieur le Maire de Saint-Gervais d'Auvergne suite à la prestation de broyage démonstration du printemps 2016.

*Bennes : Le SICTOM est alerté par le prestataire SITA/SUEZ quant à l'usage régulier des bennes et leur état de dégradation (pour certaines) qui nécessite un programme de remplacement et de réparation. Le Syndicat déterminera ce qui relève de l'entretien régulier du prestataire avant d'engager de nouveaux crédits sur l'exercice 2017.

*VALTOM : Madame la Présidente fait part des discussions engagées au VALTOM pour une nouvelle répartition des coûts à la tonne et à l'habitant sur le budget 2017.

*VALTOM : Initiative du co-compostage à la ferme avec une CUMA d'Aubière pour un traitement de proximité (faciliter le compostage des effluents d'élevage pour les agriculteurs).

*ECO DDS : Visite sur les sites du SICTOM des Combrailles. Mise en avant du rôle important des agents, placés au cœur du dispositif.

*ECO EMBALLAGES : Nouvelles perspectives 2017. L'ECO Organisme souhaite désormais orienter les collectivités sur le déploiement des Points d'Apports Volontaires.

*ECO EMBALLAGES : Présentation du détail du rapport annuel 2015.

*Ressourcerie : Alain LIZARD souhaite qu'un point détaillé soit fait sur les modalités reprises à la convention.

La séance est levée à 19 heures 35.